

GOUVERNEMENT DU GUATEMALA  
MINISTÈRE DES RELATIONS ÉTRANGÈRES

Mission permanente du Guatemala auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève en Suisse.

*N° CI/9/941*

*La Mission permanente du Guatemala auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Traité sur le commerce des armes.*

*Cette Mission permanente a l'honneur de présenter l'objection du Gouvernement du Guatemala relativement au projet de Décision 15 intitulé « Proposition sur le processus de prise de dispositions financières envisagé à la Règle 8 (1) d proposé par le Comité de gestion à l'annexe A des Éléments préliminaires pour la procédure du Secrétariat concernant la Règle 8 (1) d » pour examen par la Sixième Conférence des États Parties (CEP6 du TCA), du 17 au 21 août 2020. Selon l'objection, toutes les questions liées à la Règle financière 8 (1) d doivent être examinées en profondeur, et il est donc nécessaire de reporter la décision à la CEP7, de même que pour les questions portant sur la Règle 8 (1) d qui figurent dans la Décision 16, compte tenu des circonstances extraordinaires entourant la CEP6. L'adoption de la Décision 15 serait incompatible avec le contenu de la Décision 16.*

*La Mission permanente du Guatemala auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Traité sur le commerce des armes l'assurance de sa plus haute considération.*

*Genève, 17 août 2020*

*Tampon de la Mission permanente du Guatemala*

*Secrétariat du TCA  
info@thearmstradetreaty.org*